

 <p>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS</p> <p>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER</p>	<p>Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais</p> <hr/> <p>Service De l'Environnement Unité Gestion des Risques Pôle Plans de Prévention des Risques Naturels et Submersion Marine 100 boulevard Winston Churchill 62 022 ARRAS CEDEX – CS 10007</p>	<p style="text-align: center;">PPRI du Wimereux</p> <p style="text-align: center;">Réunion de travail du 10 novembre 2017</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;">CONTEVILLE PERNES LES BOULOGNE</p>		
<p><u>Étaient présents :</u></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • M. BERTELOOT Jacques – Maire de Pernes • M. BOITIN Franck – CAB • M. FAYEULLE Matthieu – Boulogne Développement • M. MAZINGARBE Bernard – Mairie de Pernes • M. TAUBREGEAS Jean-Renaud – Maire de Conteville </td> <td style="vertical-align: top; padding-left: 20px;"> <p>Pour la DDTM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. DELVAL Jérémy • M. PRUD'HOMME Aurélien </td> </tr> </table>			<ul style="list-style-type: none"> • M. BERTELOOT Jacques – Maire de Pernes • M. BOITIN Franck – CAB • M. FAYEULLE Matthieu – Boulogne Développement • M. MAZINGARBE Bernard – Mairie de Pernes • M. TAUBREGEAS Jean-Renaud – Maire de Conteville 	<p>Pour la DDTM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. DELVAL Jérémy • M. PRUD'HOMME Aurélien
<ul style="list-style-type: none"> • M. BERTELOOT Jacques – Maire de Pernes • M. BOITIN Franck – CAB • M. FAYEULLE Matthieu – Boulogne Développement • M. MAZINGARBE Bernard – Mairie de Pernes • M. TAUBREGEAS Jean-Renaud – Maire de Conteville 	<p>Pour la DDTM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. DELVAL Jérémy • M. PRUD'HOMME Aurélien 			
<p><i>Nb</i> : Le présent compte-rendu n'a pas vocation à être exhaustif. Il reprend les grandes thématiques et les principales questions posées lors de la réunion.</p>				

Compte-rendu synthétique

Objectifs de la réunion

La présente réunion de travail s'inscrit dans la démarche d'élaboration du PPRI du Wimereux et fait suite à la présentation des cartes d'aléa les 6 et 7 avril 2017

L'objectif est :

- de présenter la première version de la carte des enjeux qui définit les Espaces Urbanisés (EU) et les Espaces Non Urbanisés (ENU)
- d'affiner cette carte notamment à partir des informations sur les projets déjà autorisés et sur les dents creuses
- de recenser des enjeux particuliers des communes et pouvant faire l'objet d'une réglementation spécifique
- d'identifier des enjeux particulièrement vulnérables en cas d'inondation : école, maison de retraite...
- de recueillir l'ensemble des informations sur les points stratégiques à la « gestion de crise »

Suite au croisement avec les aléas les objectifs de préventions seront les suivants :

- pour les ENU : interdiction de toutes nouvelles constructions afin de préserver les champs d'expansion de crue
- pour les EU : l'extension de l'urbanisation sera possible sous réserve du respect de prescriptions et hormis pour les secteurs où l'aléa est le plus fort.

Un diaporama est présenté. Une version papier de ce dernier ainsi qu'un ensemble de cartes (aléa, hauteur, vitesse et enjeux) est distribué aux personnes en présence.

Remarques et observations générales

- **Mairie de PERNES LES BOULOGNE : La commune est située sur une ligne de crête, elle est à cheval sur les bassins versant de la Liane et du Wimereux.**
La commune est bien située sur les deux bassins versant cependant la majorité du territoire de la commune est située sur le bassin versant du Wimereux. L'autre partie n'est pas impactée par l'aléa de la Liane.
- **Mairie de CONTEVILLE : Le PAPI prévoit un certain nombre de travaux : seront-ils pris en compte par le PPRI du Wimereux ?**
Le PPRI du Wimereux est élaboré à partir des cartes d'aléa centennal réalisées en fonction de la connaissance actuelle du terrain. Les travaux prévus par le PAPI ne sont pas intégrés. Ces aménagements sont rarement conçus pour faire face à un évènement centennal ainsi, pour l'aléa du PPR, ces ouvrages sous-dimensionnés n'auront pas d'incidence sur les cartes d'aléa du PPR.
- **Mairie de CONTEVILLE : Il sera nécessaire que le PPR prennent en compte les activités existantes afin de permettre leur agrandissement, leur mise aux normes et *in fine* leur pérennité.**
Le PPR n'a pas pour finalité de supprimer les activités qui existent déjà. Néanmoins leur développement devra répondre à un certain nombre de prescriptions afin de ne pas aggraver le risque. Ces prescriptions seront débattues en concertation et auront vocation à fixer des objectifs plutôt que des moyens à atteindre.

- **Mairie de CONTEVILLE : Est-il possible de modifier la carte d'aléa afin qu'apparaissent le bâti et le parcellaire ?**

Effectivement le bâti et le parcellaire n'apparaissent pas aux niveaux des zones d'aléa. Les cartes seront modifiées pour faire apparaître ces éléments.

Attentes

Dans les quinze jours, il est demandé aux communes de renvoyer à la DDTM la carte des enjeux une fois complétée des informations sur :

- les projets
- les constructions nouvelles qui n'apparaissent pas sur le plan
- les enjeux complémentaires (zones d'activités)
- les points stratégiques de la gestion de crise
- les enjeux particulièrement vulnérables